

•
•
•
•
•
•

Projet « DTPR »

***Développement des transports publics régionaux
dans le bassin franco-valdo-genevois***

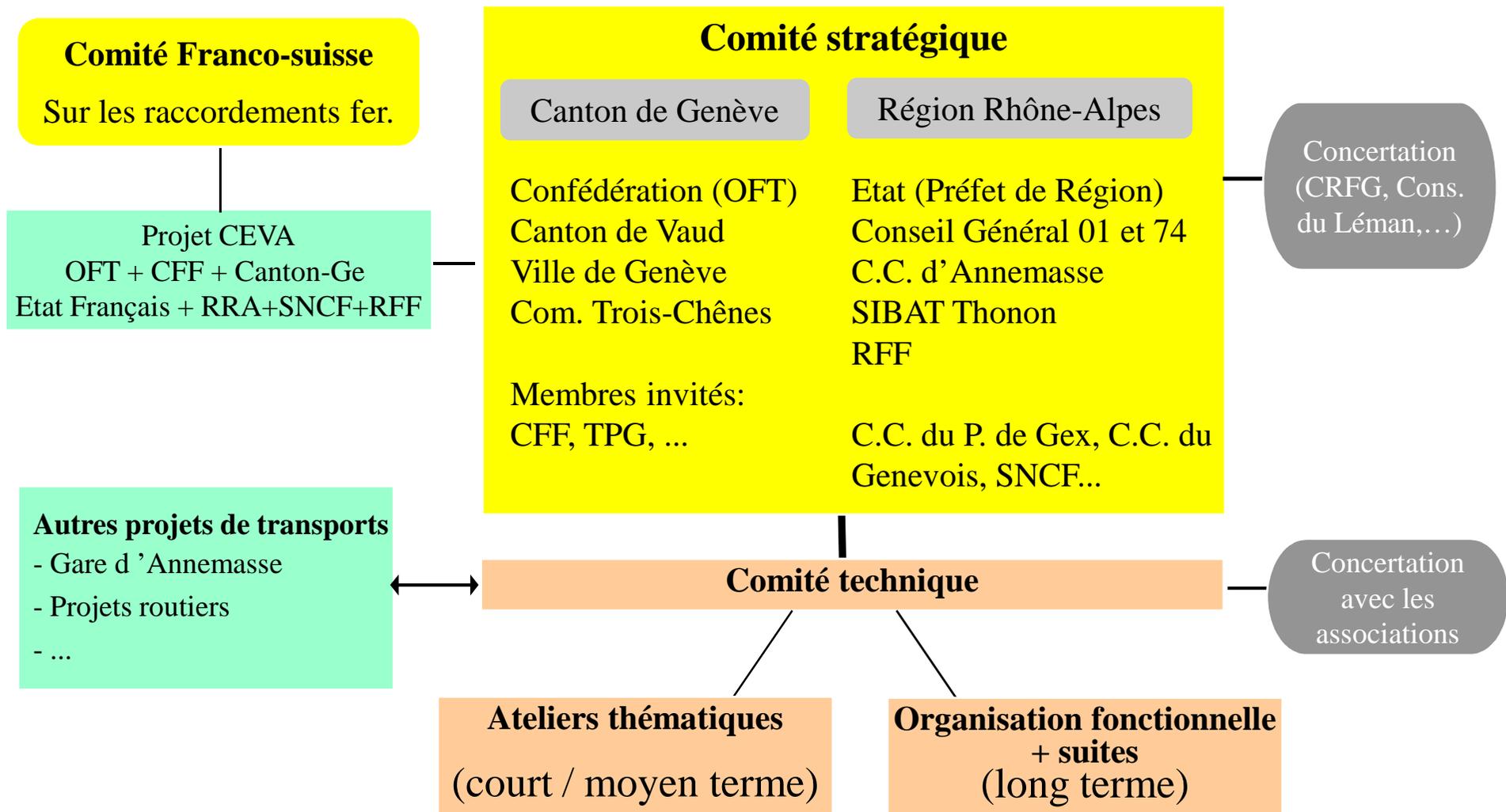
Transports transfrontaliers collectifs
de voyageurs
dans les agglomérations transfrontalières



Séminaire HENDAYE

- 28 / 29 novembre 2002 -

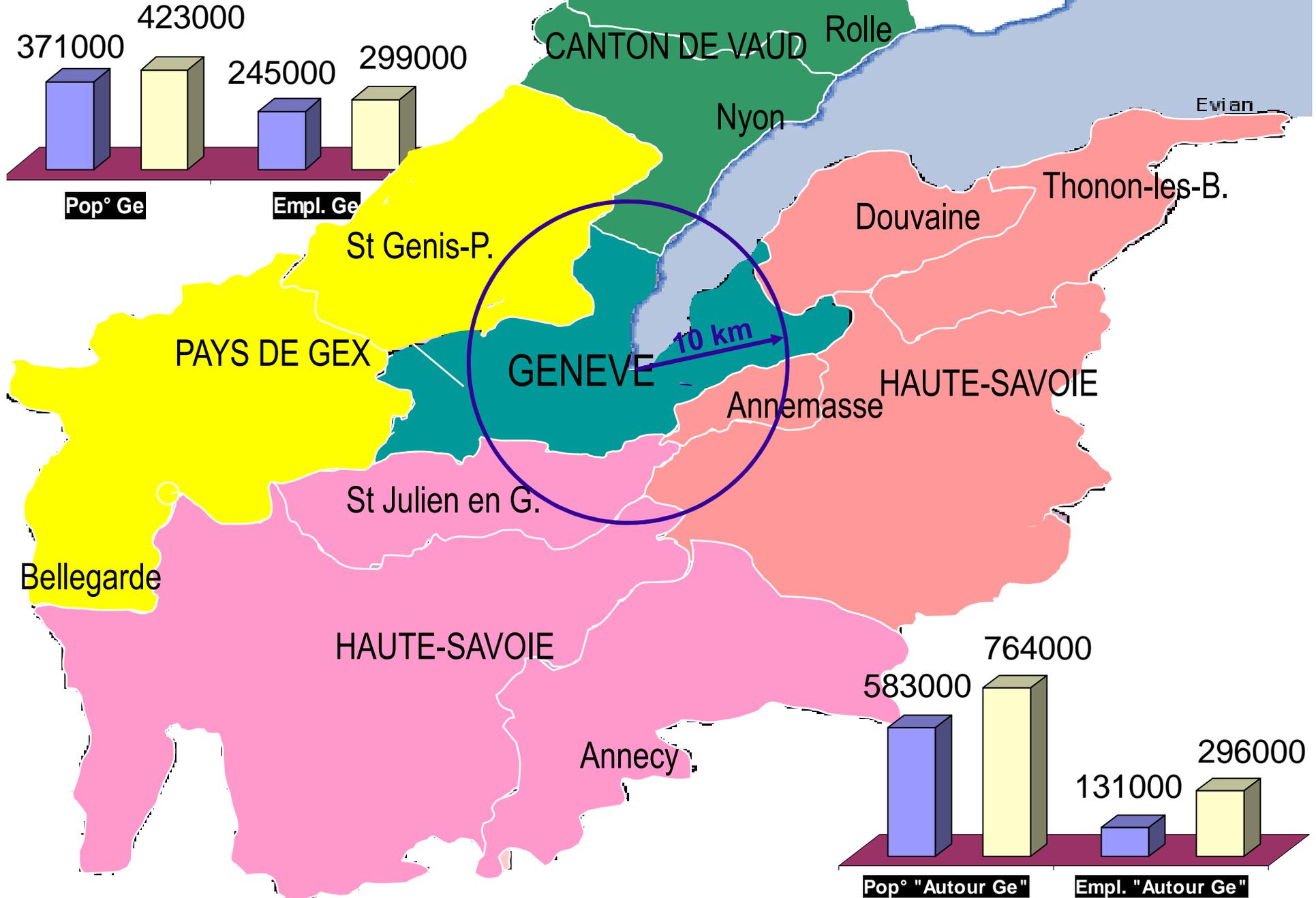
La structure Projet



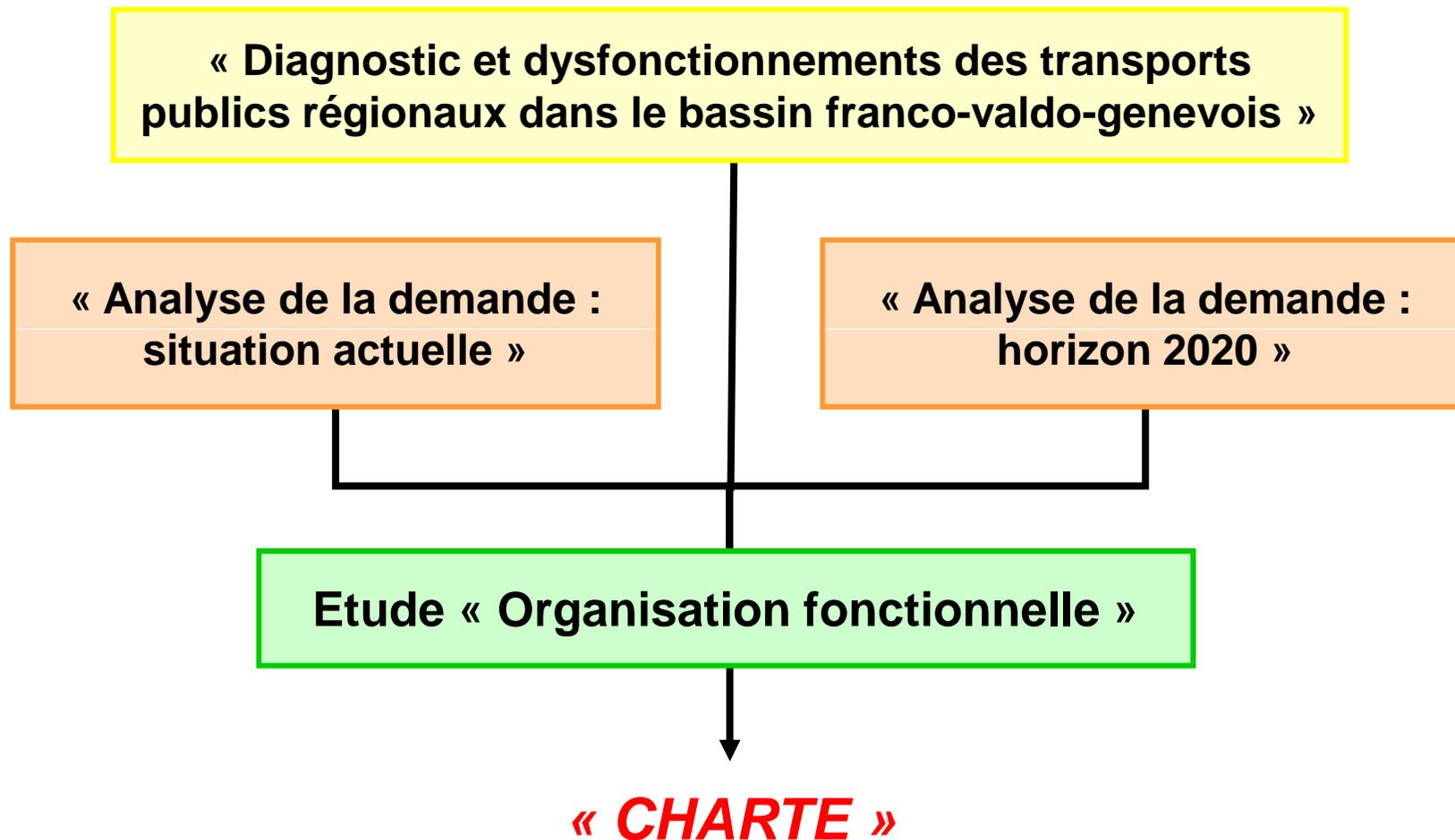
Les objectifs

- Evaluer les **besoins de déplacements**, définir des **scénarios de demande**
- Définir des **schémas et niveaux de services d'offre ferroviaire adaptés à la demande** et en lien avec les autres réseaux (TC, TI, 2 roues, marche à pied)
- Définir les **infrastructures ferroviaires nécessaires**
- Définir **les autres caractéristiques de l'offre** (aspects juridiques, tarification,...)

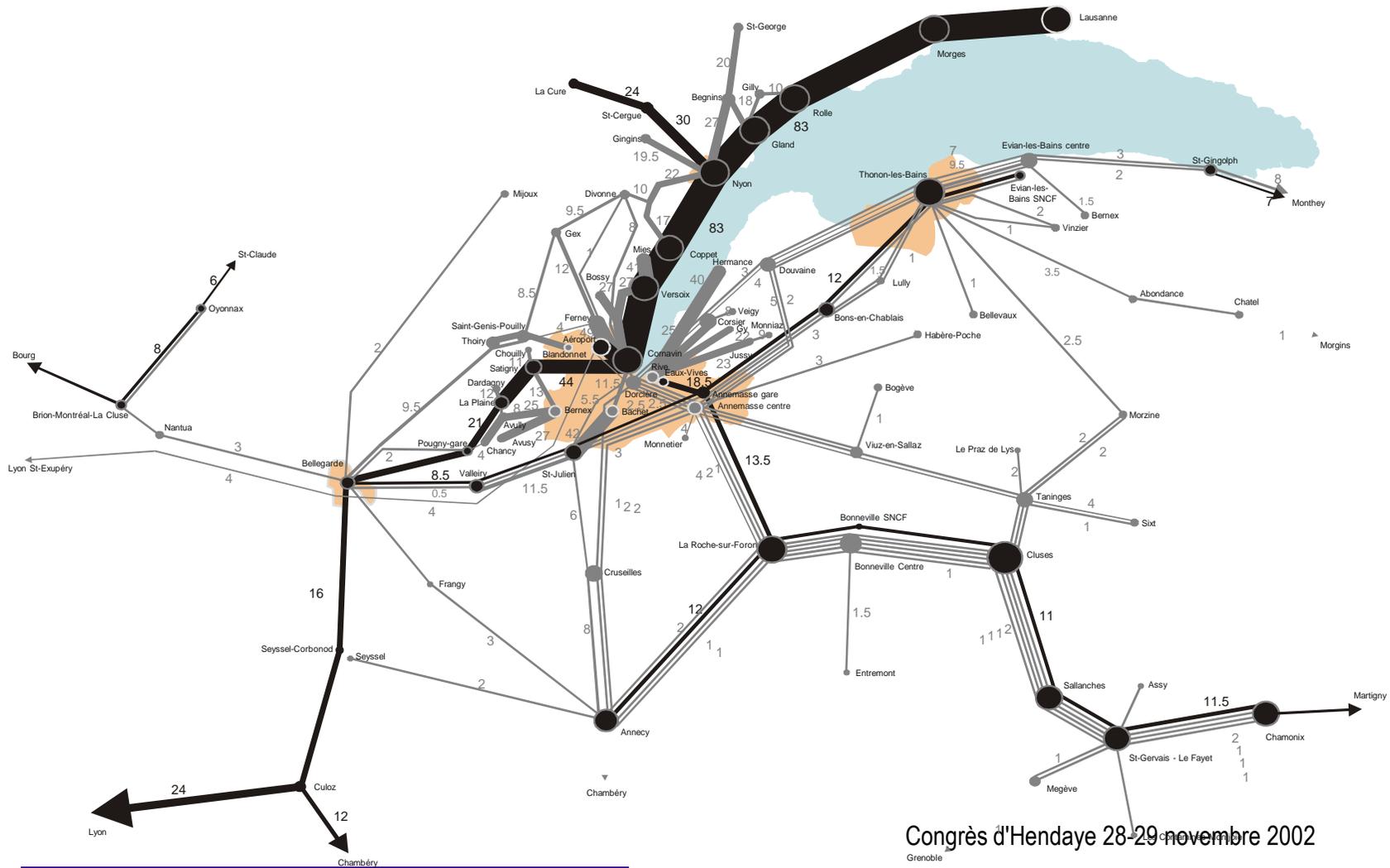
Bassin franco-valdo-genevois: populations et emplois



Les études réalisées

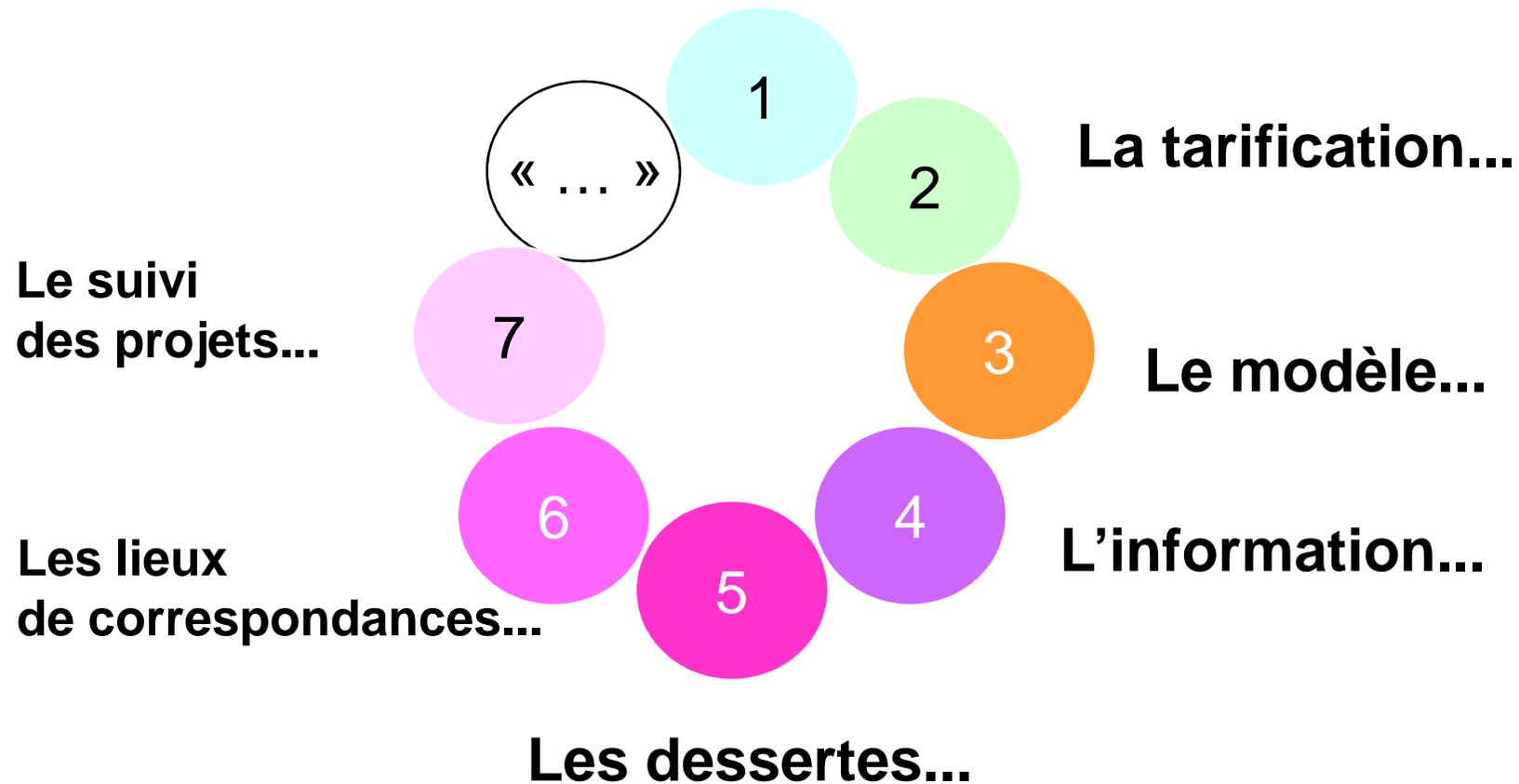


L'offre actuelle



Une organisation par atelier thématique

Les questions juridiques...



Objectifs des A.O. locales

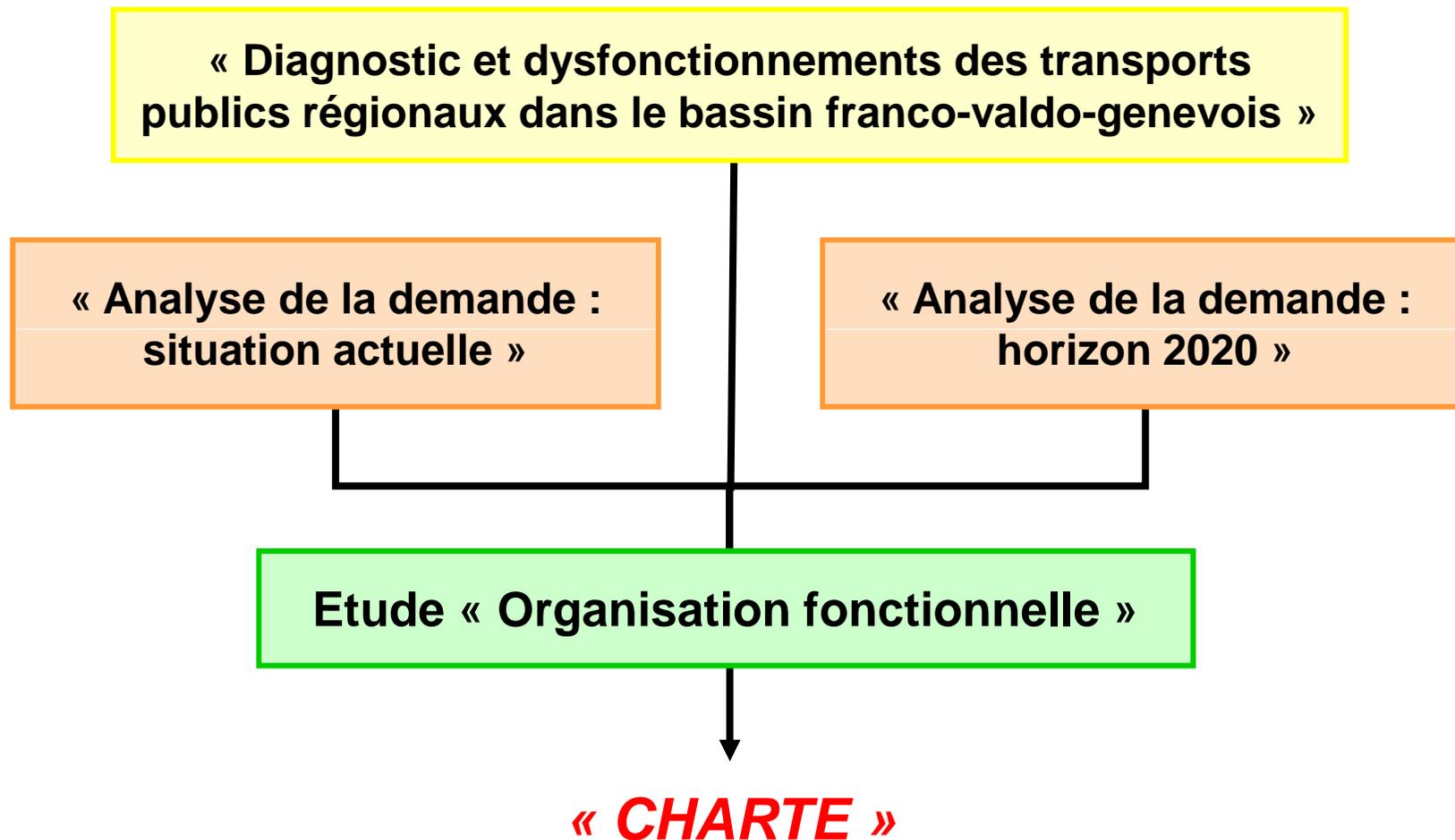
Pouvoir planifier, réglementer et organiser les transports publics transfrontaliers (train, tram, bus, car et bateau) :

- Pouvoir coopérer pour l'attribution de services, par le biais d'appels d'offres communs;
- Optimiser l'exploitation des réseaux en autorisant le cabotage;
- Pouvoir instaurer une communauté tarifaire transfrontalière;
- Pouvoir créer un groupement de coopération transfrontalière sur les transports publics.

Travaux déjà effectués

- Identification des différences entre les procédures suisse et française, des difficultés et des points de blocage ;
- Mission confiée à un avocat conseil par le Canton de Genève en associant les membres de l'atelier juridique (Avis de droit, analyse de l'Accord de Karlsruhe, projet d'accord intergouvernemental) ;
- Saisie du Directeur des transports terrestre (Ministère des transports) par les Préfets de l'Ain et de la Haute Savoie sur les impasses juridiques ;
- Saisie des Ministères suisse et français par les collectivités (en cours).

Les études réalisées



Une « Charte » : Pourquoi ?

Un document de référence partenarial sur :

- **Les enjeux et les objectifs de déplacements** sur le bassin franco-valdo-genevois
 - Un schéma d'organisation fonctionnelle des déplacements à terme, **document de planification des TC pour le territoire.**
- **Engagements des collectivités à poursuivre les projets identifiés à partir d'une analyse commune du Territoire (sous les auspices des Etats)**

Quels engagements ?

Les partenaires s'engagent sur :

- **Une stratégie** de développement des transports publics sur le bassin
- Une **vision commune du territoire** : les zones à enjeux
- **Les projets majeurs** sur lesquels travailler : le schéma d'organisation fonctionnelle
- Des **méthodes de travail et des moyens** pour tendre à la réalisation de ces objectifs (structure DTPR, ateliers thématiques,...) en lien avec les groupes de travail existants